

AFFAIRE N° 6 - Examen d'une proposition de vente concernant un terrain sis au N° 13 de la Rue Lucien Gasparin, d'une superficie de 260 m<sup>2</sup> provenant de la Succession de Mme Vve Gustave BUNDERVOET.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

La Commune s'est déjà rendue acquéreur de plusieurs terrains jouxtant le terrain sur lequel est construit l'Hôtel de Ville, de manière à pouvoir construire un Théâtre, une voie de dégagement allant de l'Hôtel de Ville à la rue Lucien Gasparin et un parc auto à l'angle des rues Lucien Gasparin et Pasteur.

Le terrain provenant de la Succession de Mme Gustave BUNDERVOET est limitrophe des terrains en cause et permettrait la construction d'un parc auto plus vaste que celui dont la construction avait été primitivement envisagée.

La Succession BUNDERVOET nous a proposé ce terrain pour le prix de 3.500.000. frs. Sur mes instances, elle a, par la suite, consenti une réduction de 510.000. frs. ce qui ramène le prix de vente de cette propriété à 2.990.000. frs.

Certes cela mettrait le prix du m<sup>2</sup> à 15.000. frs. ce qui est exceptionnel, mais il paraît probable que les propriétaires en obtiendraient autant en égard à la situation.

Cette acquisition serait payable 2 millions sur les fonds "Cyclone" et 990.000. francs sur le budget primitif. En conséquence, il sera demandé à l'Autorité de Tutelle de bien vouloir autoriser le virement d'un crédit de 2 Millions du Chapitre 692 " Charges Exceptionnelles " au Chapitre 210 (Acquisitions Terrains ".

Je mets la question aux voix ./.

*Approuvé*  
A Paris le 10 Novembre 1966  
Le Préfet  
M. Perron Fradier

Le Maire : Il s'agit du terrain BUNDERVOET au sujet duquel s'est déjà prononcée la Commission des Finances, au vu du rapport de notre Collègue GIGANT.

Le propriétaire nous en demande 2.990.000. ce qui représente au m<sup>2</sup> un prix assez élevé ; mais d'un autre côté il faut en finir avec cette affaire, afin que nous ayons la totalité du terrain. Le Maire offre ensuite la parole aux Conseillers.

M. EVAN : C'est bien cher !

M. REYDELLET : Pour répondre à l'observation de notre Collègue, il faut dire, en passant, que nous avons acheté le terrain BLAY à 15.000. frs. le m<sup>2</sup>.

M. PARIS : A force de "forcer la main" de la Commune, les terrains de St-Denis prennent une valeur inabordable.

Le Maire : met aux voix :

-1°) le principe de l'acquisition : adopté à l'unanimité.

2°) le prix :

M. REYDELLET : Si nous ne prenons pas ce terrain, un particulier quelconque le paiera à ce prix. Le Dr. LAMARQUE a acheté le terrain d'à côté à plus de 4.000.000, de francs. Si nous laissons échapper cette occasion, nous verrons n'importe qui en faire l'acquisition.

Le Maire : Je mets aux voix le prix de 2.990.000. frs. proposé par la propriétaire (Mlle Marie-Claire POTIER).

Ce prix est adopté à l'unanimité.

*Lu  
le 10 Novembre 1962  
Le Maire  
G. Perron & Inactier*

X  
X